

Les séquences de la grève

24 octobre

Quelques dizaines de jeunes ouvriers non syndiqués, en Contrat à Durée Déterminée (CDD), débraient spontanément à l'usine EGT de Bourogne. Leurs revendications sont axées sur l'augmentation des salaires et l'embauche définitive des CDD. Les défilés, mis sur pied sans les syndicats, dans les ateliers et le blocage des portes d'accès entraînent une majorité de salariés de cette unité productive dans la grève.

2 novembre

Les syndicats, qui ont pris le train en marche, « obtiennent », en échange de la liberté d'accès pour les vigiles et les personnels de surveillance, l'ouverture immédiate de négociations et organisent le premier vote à bulletin secret à Bourogne afin de reprendre le contrôle de la situation. Sur les quelque 550 salariés que compte l'usine, 452 passent dans l'isoloir et 63,6% se prononcent pour la poursuite de la grève.

A Belfort, à l'appel des syndicats C.G.T., C.F.D.T. et F.O. réunis en « Coordination » Intersyndicale, un millier d'ouvriers bloquent les portes du site de GEC-ALSTHOM.

3 novembre

L'intersyndicale demande à l'Inspection du Travail de Belfort de faire nommer un médiateur par le Préfet.

La direction propose, pour le seul personnel d'EGT, une augmentation de 150 Francs pour les salariés en dessous de 7.000 Francs mensuels et de 100 Francs pour ceux compris entre 7.000 et 7.500 Francs.

7 novembre

Les quatre filiales de GEC-ALSTHOM réclament au Juge des référés l'expulsion des grévistes qui bloquent les usines de Belfort et de Bourogne. En réaction, les ouvriers renforcent les piquets, alors que se déroulent les premières manifestations de cadres pour la « liberté du travail ».

8 novembre

La direction assigne 11 grévistes en référé pour « entraves à la liberté du travail » et accepte la nomination de M. Paul Julien, directeur régional du travail, comme médiateur.

Pendant ce temps se déroule une manifestation de 3.000 ouvriers devant l'hôtel où s'est réfugiée la direction générale et à la Préfecture où est reçue l'intersyndicale qui, face à la détermination des prolétaires, refuse - après l'avoir appelée de ses vœux - la nomination du médiateur.

10 novembre

A Bourogne, c'est au tour de la direction de rejouer la pièce burlesque du vote à bulletin secret qui mobilise 350 comparses sur les 600 salariés du site, dont 278 se prononcent pour la reprise du travail. Plusieurs centaines de grévistes défilent devant le Tribunal où sont jugés les 11 salariés et bloquent la gare de Belfort. Le jugement est mis en délibéré.

A la Courneuve, une grève de solidarité d'une heure est observée.

Au Petit-Quevilly, dans la banlieue de Rouen, 300 des 596 salariés lancent un mouvement de grève illimitée avec occupation des installations.

11 novembre

Négociations entre l'intersyndicale et la direction sous l'égide du médiateur.

A Belfort, les syndicats acceptent de négocier filiale par filiale, face à la direction qui joue la division : proposition d'une prime exceptionnelle de 500 Francs pour la branche Transports et de 1.500 Francs pour l'électromécanique et EGT.

Le conseil municipal de « gauche » vote une motion de « soutien aux grévistes ».

14 novembre

A l'usine GEC-ALSTHOM du Havre, en démantèlement, 250 ouvriers se mettent en grève.

15 novembre

Les unions départementales de C.G.T., C.F.D.T. et F.O. convoquent une manifestation qui rassemble près de 4.000 personnes, avec le « soutien » de tous les partis de la gauche et de l'extrême-gauche du capital (P.S., P.C.F., M.D.C., L.O., P.T., L.C.R....).

La direction annonce pour le lendemain, l'énième retour aux urnes à la chambre de commerce et d'industrie. F.O. et C.F.D.T. appellent au boycott tandis que une C.G.T. étrangement sage envoie les salariés au vote « démocratique ».

16 novembre

5.028 des 7.400 salariés du site de Belfort participent au référendum, dont 2.867 (56,7%) se prononcent pour la reprise du travail.

La grève est reconduite à la Courneuve et au Petit-Quevilly, tandis que les ouvriers du Havre reprennent le travail.

17 novembre

Le Tribunal de grande instance ordonne l'expulsion de l'usine des 11 salariés et la levée des piquets de grève sous 48 heures. 200 ouvriers se dirigent alors vers la Préfecture où une délégation reçoit la garantie du Préfet de la non intervention des C.R.S. contre les grévistes.

19 novembre

C'est un samedi, une nouvelle manifestation a lieu à l'appel des unions départementales des trois syndicats d'Etat qui réunit 8.000 personnes venues de tout le département.

Le médiateur fait connaître ses propositions : 500 Francs pour les salaires inférieurs à 7.000 Francs, en descendant progressivement, en raison inverse au salaire, jusqu'à 100 Francs pour ceux compris entre 8.500 et 9.500 Francs ; prime de 2.000 Francs pour trois filiales (DEM, EGT, CC) et 1.500 Francs pour la division Transport.

M. Chevènement, le député-maire de Belfort, appelle à son tour les grévistes à reprendre le travail.

22 novembre

L'intersyndicale, soutenue par la direction et la municipalité, met en scène à Belfort son deuxième spectacle « démocratique » du référendum sur les propositions du médiateur : 54,5% des votants se prononcent pour l'arrêt du mouvement.

L'usine du Creusot (matériel ferroviaire, 640 salariés) se joint au conflit avec pour revendication : 750 Francs de plus par mois, un salaire minimum de groupe à 7.500 Francs et l'embauche définitive des CDD.

23 novembre

Au vu des résultats, la C.F.D.T. appelle à cesser l'occupation du site de Belfort. De leur côté, C.G.T. et F.O. appellent les grévistes à manifester le 24 au matin devant le quartier général de la direction pour déterminer les suites à donner à l'action. A Bourogne, les jeunes grévistes affirment, d'après le quotidien *Libération* daté du 24 novembre : « *On ne bougera pas. On n'a pas fait un mois de grève pour rien. Faudra les C.R.S. pour nous déloger.* »

A Belfort, se produit un affrontement entre grévistes et partisans actifs de la reprise du travail. Ceux-ci sont refoulés de la grande porte du site.

A Tarbes l'unité GEC-ALSTHOM (1.200 salariés) se met en grève à son tour.

A Sochaux, l'appel à la grève lancé à Peugeot par la C.G.T., ne mobilise qu'une centaine de participants.

24 novembre

600 grévistes défilent à Belfort au petit matin à l'appel de C.G.T. et F.O. qui n'ont rien fait pour que la manifestation de la fin réussît. En face, la direction y place 1.500 personnes pour la reprise du travail. Arguant du rapport de forces, la C.G.T. finalement fait lever les piquets et

appelle, enfin, à la reprise du travail... pardon, à « *continuer la lutte sous d'autres formes* », pour le 28 novembre. F.O. s'abstient lâchement de tout mot d'ordre.

25 novembre

Le mouvement est reconduit à la Courneuve et au Petit-Quevilly.

28 novembre

Le travail « reprend » dans une atmosphère orageuse à Bourogne où encore 160 ouvriers débrayent après une vive altercation d'une dizaine d'entre eux avec la maîtrise.

A Belfort aussi, quelques débrayages sporadiques ont lieu. La maîtrise, enfin « sensibilisée » par la direction à une gestion appropriée des relations sociales, appelle les ouvriers à « *renforcer les organisations syndicales responsables* », jugées encore trop faibles.

5 décembre

A Tarbes, après deux semaines de grève, les ouvriers se prononcent, en assemblée générale, pour la reprise du travail sur la base de propositions de la direction identiques à celles de Belfort.

6 décembre

Une petite majorité de salariés du Petit-Quevilly reprend le travail après l'acceptation par la C.G.T. des propositions de la direction : pour les salaires entre 6.000 et 9.500 Francs, 50 à 300 Francs d'augmentation brute mensuelle... Que sont « les 1.500 Francs pour tous » devenus ?

7 décembre

Dans l'isolement le plus absolu, une centaine d'ouvriers du Petit-Quevilly refusent catégoriquement la capitulation cégétiste, mais, au total, les piquets de grève seront levés.

8 décembre

A la Courneuve, après quatre semaines de grève, l'assemblée générale met fin au mouvement. Les travailleurs obtiennent la suspension de la délocalisation à Belfort, le paiement d'une indemnité de déplacement pour les monteurs des travaux extérieurs et une prime de résultat de 2.000 Francs. La paix sociale règne enfin dans toutes les usines du groupe.

Paris, 01.02.95.